

LA VOIX DU NORD
Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 412.500 €
Siège social : 8, Place du Général de Gaulle - CS 10549
59 000 LILLE
457.507.267 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE 23 JUIN 2025

(...)

A titre extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 13 statuts de la Société en vue de supprimer la référence relative à l'interdiction de la visioconférence pour l'arrêté des comptes, qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 13 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou du tiers de ses membres, au lieu désigné dans la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens écrits.

Les administrateurs peuvent participer à toute délibération du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des participants. *(phrase supprimée : « (...) à l'exception des séances du Conseil qui arrêtent les comptes sociaux, qui doivent se tenir physiquement. »)*

Les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visio-conférence doivent pouvoir s'identifier et garantir leur participation effective conformément à la réglementation en vigueur.

Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour ce qui est du choix d'exercice de la direction générale et pour les décisions visées à l'article L. 225-37 alinéa 3 du Code de Commerce.

(...)

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

(...)

Certifié conforme

